

## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX

Distr. GENERALE

ITTC(XXIII)/20 6 décembre 1997

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ITTO

VINGT-TROISIEME SESSION 1 - 6 décembre 1997 Yokohama, Japon

## **DECISION 5(XXIII)**

## **REVISION DU PLAN D'ACTION DE L'OIBT**

Le Conseil international des bois tropicaux;

Rappelant la Décision 6(XXI) relative à la révision du Plan d'action de l'OIBT à la lumière de l'entrée en vigueur de l'AIBT de 1994;

Accueillant avec satisfaction le Rapport du Groupe d'experts sur la révision du Plan d'action de l'OIBT (Document ITTC(XXIII)/7);

<u>Prenant acte</u> des observations des Membres sur le projet de Plan d'action révisé émises au cours de la vingt-troisième session;

Reconnaissant l'importance et l'urgence de parachever et publier le Plan d'action révisé afin de guider les travaux de l'OIBT:

Reconnaissant également la valeur d'un Enoncé de mission clair et concis pour l'Organisation pouvant figurer au Plan d'action;

## Décide:

- De prier le Président du Groupe d'experts chargé de la révision du Plan d'action de l'OIBT de rédiger un texte révisé intégrant les observations des Membres et d'en assurer la diffusion aux Membres avant le 15 janvier 1998.
- 2. De prier le Directeur exécutif de rédiger un texte concis d' *Enoncé de mission* et d'en assurer la diffusion aux Membres avant le <u>15 février 1998</u>. Les Membres souhaitant transmettre des suggestions au Directeur exécutif pour cet *Enoncé de mission* sont invités à le faire avant le 15 janvier 1998.
- 3. D'inviter les Membres à soumettre des observations écrites sur le *Projet de Plan d'action* révisé et le projet d'*Enoncé de mission* avant le <u>15 mars 1998</u>.
- 4. De prier en outre le Directeur exécutif de collationner les observations sur le *Projet de Plan d'action révisé* et sur le projet d'*Enoncé de mission* et d'en assurer la diffusion aux Membres avant le 15 avril 1998.
- 5. De constituer un Groupe de travail à la vingt-quatrième session pour parachever l'Enoncé de mission et la révision du Plan de travail.

\* \* \*